



Classification de déchets

				Groupe d'emballage (chapitre 2.1.1.3 ADR)														
				III (matières faiblement dangereuses)			II (matières moyennement dangereuses)			I (matières très dangereuses)								
N°	Type de déchets		N° NU	Désignation et description	quantités limitées	emballage composé		quantités limitées	emballage composé		quantités limitées	emballage composé						
						emballage intérieur max.	colis max. (brut)		emballage intérieur max.	colis max. (brut)		emballage intérieur max.	colis max. (brut)					
1	REFIOM d'usines d'incinération, de déchets spéciaux ou poussières de filtration d'aluminium ou pouss. de broyeurs à boulets		contenant des dioxines/furanes		2811	solide organique toxique, n.s.a. ³		LQ	5 kg	30/20 kg*	LQ	0,5 kg	30/20 kg*					
			contenant des métaux lourds		3288	solide inorganique toxique, n.s.a. ³												
			contenant (à côté des métaux lourds et/ou diox./furanes) de l'aluminium métallique		3134	solide réactif dans l'eau, toxique, n.s.a. ³								LQ	1 kg	30/20 kg*		
2	sites contaminés		composés contenant Hg		2025	composé solide de mercure, n.s.a. ³		LQ	5 kg	30/20 kg*	LQ	0,5 kg	30/20 kg*					
			chlorure Hg-II		1624	chlorure de mercure II								---				
			Hg (métal)		2025	cf. 1								LQ	5 kg	30/20 kg*		
			As ₂ O ₃ (composé le plus fréquent dans les gravats)		1561	trioxyde d'arsenic								---				
			arséniate de sodium		1685	arséniate de sodium								---				
			composés contenant de l'arsenic, solide		1557	composé solide de l'arsenic, n.s.a. ³ , inorganique								---				
			contenant Pb		2291	composé soluble du plomb, n.s.a. ³								LQ	5 kg	30/20 kg*	---	
métaux lourds etc.		3288	solide inorganique toxique, n.s.a. ³		LQ	0,5 kg	30/20 kg*											
3	sels de trempage avec du cyanure		1588	cyanures inorganiques solides, n.s.a. ³		---		LQ	0,5 kg	30/20 kg*	la réglementation LQ ne s'applique pas aux matières dangereuses avec le groupe d'emballage I							
4	sels de trempage avec du nitrate/nitrite		1487	nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange		---		LQ	1 kg	30/20 kg*								
5	sels de brunissage		3084	solide corrosif, comburant, n.s.a. ³		---		LQ	1 kg	30/20 kg*								
6	résidus de l'industrie chimique		composés contenant Hg		2025	composé solide de mercure, n.s.a. ³		LQ	5 kg	30/20 kg*			LQ	0,5 kg	30/20 kg*			
			chlorure Hg-II		1624	chlorure de mercure II										---		
			Hg (métal) ²		2809	mercure					LQ	5 kg				30/20 kg*	---	
			contenant d'autres métaux lourds		3290	solide inorganique toxique, corrosif, n.s.a. ³					---					LQ	0,5 kg	30/20 kg*
7	sels de baryum		1564	composé du baryum, n.s.a. ³		LQ	5 kg	30/20 kg*										

1 Dans ce cas-là, le mercure se trouve dans les sols, murs, béton etc. sous forme métallique.

2 Dans ce cas-là, un récipient spécifique est requis pour le transport.

3 n.s.a. - ne pas indiqué autrement

* Si des bacs en films extensibles ou rétractables sont utilisés, la masse brute du colis doit s'élever à 20 kg au maximum, dans tous les autres cas à 30 kg par colis au maximum.

